

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

## **DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL**



### **CONSEIL DE COMMUNAUTE**

#### **DU 06 octobre 2014**

#### **A GUYANS DURNES**

~~~~~

### **COMPTE RENDU**

#### **1) Aménagement du territoire :**

##### **Vie associative et culturelle**

**Subventions aux associations :** La Commission Vie Associative et Culturelle a reçu le 16 juin dernier le comité des fêtes de Laviron. Ces derniers nous ont présentés l'évènement Laviron 1900, manifestation culturelle représentant les métiers et la vie de famille au village vers les années 1900. Chaque année, une thématique est privilégiée (comme le cinéma par exemple). La commission a reconnu cette manifestation comme un évènement d'intérêt intercommunal et même plus large encore. Elle propose une subvention de 1000 euros.

- **Le conseil de communauté valide à l'unanimité l'octroi de cette subvention.**

**Subvention Parcours Permanent d'Orientations :** Le conseil communautaire avait voté le 22 octobre 2012, une subvention de 1000 euros afin de soutenir un projet mené par l'Association Sportive du Collège Edgar Faure. Le projet consistait à l'actualisation d'une carte de course d'orientation et d'un parcours permanent d'orientation. Le PPO est un réseau de poteaux de bois installés à des endroits caractéristiques de la forêt des Epresses. Associé à une carte spécifique d'orientation, il est le support de compétitions, d'activités pédagogiques, de promenades de santé et de tourisme vert. Le coût total était de 3545 euros. Le porteur de projet vient de terminer et sur la base de ces factures acquittées nous demande le versement de la subvention précédemment votée. La délibération étant maintenant estimée trop

ancienne par la Trésorerie, celle - ci nous demande de nous positionner à nouveau et de renouveler notre intention de soutien à ce projet.

- **Le conseil de communauté valide à l'unanimité l'octroi de cette subvention.**

### **Services à la population**

**Suppression de la Régie de Transport à la Demande :** Le service de Transport à la Demande « Libertad », en place depuis mars 2011, représente un véritable succès pour le Pays des Portes du Haut Doubs. Près de 3700 trajets sont réalisés par an soit 37 500 km en 2013. En mars 2014, le groupement d'entreprises formé par la Compagnie des Taxis, les Taxis Vivot, les Taxis Avril et les Taxis Guinard, a été reconduit comme prestataire de service. Après quelques recherches, notamment auprès de territoires voisins, nous avons découvert que dans le cadre d'un marché public, le prestataire de service pouvait être rémunéré par des recettes qui ne proviennent pas nécessairement de la personne publique. Le transporteur peut ainsi être rémunéré à la fois par le Pays des Portes du Haut Doubs et par les usagers du service de transport à la demande. Dans un tel système, tout comme aujourd'hui, le transporteur fixe avec la collectivité, le prix kilométrique de la course. Ce prix comporte deux parties : une partie prise en charge par les usagers et une partie prise en charge par le Syndicat Mixte. Le transporteur perçoit directement la part « usagers ». Puis, le Syndicat Mixte verse au transporteur la part restante qui lui incombe. Encadré par une convention bilatérale, ce fonctionnement permet d'éviter la manipulation d'argent public, offre la possibilité de supprimer la régie et la lourde gestion des tickets.

- **Le conseil communautaire se positionne à l'unanimité sur la suppression de cette Régie.**

### **Administration Générale**

#### Fondation du Val de Consolation

Au cours d'une réunion en date du 11 septembre 2014, le conseil d'administration de la Fondation du Val de Consolation a adopté la résolution suivante : considérant les compétences exercées par la communauté, le conseil a acté le fait que la CCPPV devienne membre de droit du conseil. La Fondation propose également que la communauté de communes devienne membre du bureau en tant que secrétaire de la Fondation.

- **Le conseil de communauté valide à l'unanimité que la CCPPV devienne membre de droit de la Fondation et membre du bureau en tant que secrétaire de la Fondation du Val de Consolation.**

### Projet Emergence

Le Conseil Régional de Franche-Comté, en partenariat avec la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) et Franche-Comté Active ont lancé un appel à projets auprès des territoires pour expérimenter un dispositif d'appui à l'émergence de projets sur la période septembre 2013 – septembre 2015. L'objectif de la démarche est d'identifier sur le territoire franc-comtois des besoins sociaux et sociétaux non ou mal couverts. Le Pays des Portes du Haut-Doubs a répondu à cet appel à projets et a été retenu comme territoire test. Cette initiative permettra à la Communauté de communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel (associée à celle des Premiers Sapins) d'accompagner sa forte croissance économique et de favoriser la création pérenne d'emplois. Le conseil communautaire est amené à renouveler sa délibération quant aux référents en charge du projet.

- **Le Conseil communautaire vote à l'unanimité que le référent soit le Vice-président Economie François CUCHEROUSSET et le technicien référent Marjorie BARRIOZ.**

### **2) Gestion des déchets**

Suite aux réunions au printemps sur le passage à la quinzaine, la société COVED qui collecte nos déchets nous a fait part de son intention d'actualiser ses factures à l'évolution de la population de notre Pays de façon rétroactive depuis le début du marché.

Après 2 réunions des 7 et 20 mai sur cette problématique, nous avons indiqué par courrier à COVED qu'il n'était pas prévu de réactualisation de leur facturation par rapport au nombre d'habitants.

Par courrier du 16 juin : COVED nous indique lire les pièces de marché de façon différente et maintient sa position.

Conséquences financières : + 140 116, 68 € de facturation réparties sur les 30 mois restants.

Après analyse juridique approfondie confortée par le cabinet d'étude INDDIGO et les services juridiques de l'AMF, une imprécision dans les documents de marché nous invite à une négociation plutôt qu'une procédure juridique :

- Aucune certitude de remporter le procès
- Les relations sont bonnes avec COVED
- COVED n'y a pas intérêt car renouvellement du marché
- Notre population a réellement augmentée et la prestation aussi

En négociation avec COVED le 29 juillet, il a été proposé que l'augmentation soit partagée en 2 et que son étalement s'effectue sur 2015 et 2016 (soit 34 337.28 € par an).

- **Le conseil de communauté autorise à l'unanimité le président à signer l'avenant correspondant.**

### **3) Développement économique et emploi :**

#### **PROCEDURE DE REPRISE DU TERRAIN A LA SCI « LA CROIX DE PIERRE » représentée par Mr OLIVIER DROMARD**

Contexte : La parcelle cadastrée WK81, lot n°17, sur la tranche 1 de la zone d'activités (ZA) d'Etalans, de 1100m<sup>2</sup> est détenue par la SCI « La Croix de Pierre », dont le gérant est Olivier DROMARD.

Initialement, le terrain a été cédé à Jean-Luc et Philippe CHAYS par un acte de vente conclu le 05 décembre 2007. En janvier 2009, Olivier DROMARD rachète les parts de la SCI aux frères CHAYS et devient l'actionnaire majoritaire. En décembre 2010, la Communauté de communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel (CCPPV) a autorisé Monsieur DROMARD à réaliser son projet sur la ZA de la Croix de Pierre. Eu égard au changement de propriétaire à la tête de la SCI et à la qualité du projet, Olivier DROMARD a bénéficié d'une autorisation exceptionnelle de prorogation de délai. Le gérant de la SCI avait également souhaité réserver une parcelle de 19358 m<sup>2</sup> sur la tranche 2 de la ZA : il avait été convenu que celle-ci le serait, si et seulement si Monsieur DROMARD terminait son bâtiment sur la première tranche de la zone dans les délais.

Résumé des faits : Ainsi, Monsieur DROMARD a déposé son permis de construire le 06 décembre 2012. En vertu des conditions résolutoires prévues par l'acte de vente, l'intéressé **doit impérativement déposer dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'acte de cession, sa demande de permis de construire et avoir**

**terminé les travaux de son bâtiment et présenté le certificat de conformité dans un délai de 18 mois à dater de la délivrance du permis de construire.**

Or, il apparaît que Monsieur DROMARD ne s'est pas conformé aux termes de l'acte de vente : en ce sens, les clauses résolutoires prévues par ce dernier peuvent être applicables de plein droit. Le propriétaire devait **avoir terminé son bâtiment, clos, couvert, et prêt à fonctionner le 06 juin 2014. Conformément à l'acte de vente et afin de préserver les intérêts et les droits de la CCPPV**, un constat d'huissier de non construction a donc été dressé par Maître PAUVRET, huissier de justice à VALDAHON, le 10 juin 2014. La CCPPV a engagé une procédure de reprise de la parcelle à Olivier DROMARD, en vertu des conditions résolutoires. L'engagement de cette procédure a été notifié à l'intéressé par voie d'huissier.

Plusieurs rencontres entre Monsieur DROMARD et les élus de la CCPPV ont eu lieu depuis le 10 juin 2014 : l'objectif était de comprendre les raisons de son retard, et de lui rappeler qu'une procédure de reprise était engagée. Les élus lui ont demandé de leur fournir des éléments précis, chiffrés, mesurables dans le temps, et certifiés de façon formelle. Il a donc transmis des informations précises (devis d'entreprises, actes d'engagement, attestation bancaire de prêt pour le financement du bâtiment, bons de commande, plannings d'exécution) qui permettront de juger de la crédibilité de ses engagements et des suites à donner à ce dossier. Monsieur DROMARD s'est engagé par écrit à terminer son bâtiment **clos et couvert le 28 février 2015. Ses engagements paraissent désormais solides et attestent de sa volonté et de sa détermination à les respecter.**

Pour autant, la parcelle de la tranche 2 ne lui est plus réservée et est libre de tout droit. En sus, la CCPPV a demandé une expertise de la valeur vénale du terrain à Olivier DROMARD comme le prévoient les conditions résolutoires de l'acte de cession. Celle-ci fut réalisée le 18 septembre 2014 et l'expert de la CCPPV est l'administration des domaines (service de l'Etat compétent en matière d'évaluation du droit des sols).

- **Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accorder le délai supplémentaire à Monsieur DROMARD -jusqu'au 28 février 2015- pour qu'il termine son bâtiment dans les conditions ci-dessus énoncées, et ainsi de suspendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de reprise du terrain.**

**DEMANDE DE PARCELLE TRANCHE 2 ZA ETALANS DE MONSIEUR OLIVIER GRILLET**

Le 10 septembre 2014, François CUCHEROUSSET, Fabrice MERCIER et Jean-Charles LONGEOT ont reçu Monsieur Olivier GRILLET qui souhaitait exposer son projet d'implantation sur la tranche 2 de la ZA d'Etalans. Sa demande a été confirmée par courrier en date du 16 septembre 2014. Il souhaite acquérir une parcelle d'environ 20 ares qui se situe dans le prolongement de celle qu'il détient déjà. Des activités de transports et de logistique y seraient déployées (dans la continuité de son premier projet) pour pouvoir stocker du sel conditionné en big bag ainsi qu'en sacs de 25 kg sur palettes.

L'accès à cette parcelle se ferait depuis son bâtiment existant. Il semble donc cohérent que sa demande puisse être satisfaite. Néanmoins, quelques démarches restent à effectuer avant de pouvoir lui vendre le terrain : contacter un géomètre afin qu'il délimite et borne ce dernier ; faire réaliser un document d'arpentage car il conviendra de diviser la parcelle (Monsieur GRILLET souhaite acquérir 20 ares alors que la totalité du foncier disponible est de 19358 m<sup>2</sup>).

- **Le conseil communautaire autorise le président à engager toutes démarches nécessaires à la délimitation et la vente de la parcelle souhaitée par Monsieur GRILLET.**

#### **INFORMATION : RENCONTRE AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA ZA D'ETALANS**

Cette réunion a eu lieu le vendredi 10 octobre à 17h au restaurant installé sur la zone « le Relais de Croix de Pierre ». 20 entreprises ont été conviées, et 15 ont répondu présentes. C'est un bilan très satisfaisant qui démontre la forte volonté des entreprises à s'investir dans la vie locale.

Cette rencontre a plusieurs objectifs : tout d'abord, faire se rencontrer les chefs d'entreprises et les élus de la CCPPV qui ne se connaissent pas tous, à cause des récents changements dans les organigrammes. Les professionnels et les élus communautaires travaillent en partenariat et en étroite collaboration, avec des liens constants, ce qui nécessitait d'organiser cet événement. Ensuite, c'est l'occasion de rappeler l'importance de la charte de qualité environnementale et d'offre de services applicable sur la zone, car cette dernière constitue la vitrine économique intercommunale et il est donc primordial de veiller à son respect et son application. Enfin, les élus de la CCPPV ont été à l'écoute des questions des professionnels, attentifs à leurs remarques et en mesure d'apporter des réponses à leurs sollicitations car leur point de vue sur la situation économique locale est un atout pour le rayonnement du territoire.

#### **4) Plan Climat Energie :**

##### Défi Familles à Énergie Positive

La communication autour du concours a été lancée depuis septembre avec des articles parus dans le Com' Info de septembre et Valdahon en Bref de septembre. Une publication a été faite sur les sites internet des communes (Valdahon, Orchamps-Vennes, Guyans-Vennes, Pierrefontaine-les-Varans). De plus, des articles sont parus dans les journaux Est Républicain et Terre de Chez Nous. Enfin, Radio Collège Pergaud diffuse depuis mi-septembre une annonce tous les jours. Ces différentes productions ont permis aux habitants de territoire de prendre connaissance du défi. Pour compléter l'information, des affiches ont été distribuées dans les communes du territoire ainsi que des flyers de présentation dans différents commerces à Valdahon, Orchamps-Vennes, Pierrefontaine, Etalans, Nods

Parallèlement, les inscriptions sont ouvertes elles aussi depuis septembre. À ce jour, 2 personnes souhaitent participer au concours.

La soirée de lancement aura lieu le jeudi 20 novembre 2014, à partir de 20 h, salle Courbet à Valdahon.

Le coût prévisionnel du projet est le suivant :

| <b>Désignation</b>                                            | <b>Montant H.T</b> |
|---------------------------------------------------------------|--------------------|
| <i>Volet animation</i>                                        |                    |
| Animation technique par ADERA (EIE de Haute-Saône)            | 6000€              |
| Achat de petit matériel (ampoules basse conso, multiprise...) | 864€               |
| Adhésion à l'ADIL (EIE du Doubs)                              | 1500€              |
| <b>Sous total animation</b>                                   | <b>8364€</b>       |
| <i>Volet évènementiel</i>                                     |                    |
| Apéritif de la soirée de lancement                            | 200€               |
| Apéritif de la soirée de clôture                              | 200€               |
| Paniers garnis / divers cadeaux pour les gagnants             | 250€               |
| <b>Sous total évènementiel</b>                                | <b>650€</b>        |
| <b>TOTAL</b>                                                  | <b>9014€</b>       |

Le plan de financement est le suivant :

|                                                               |                   |              |
|---------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|
| ADEME                                                         | Subvention de 30% | 2704€        |
| Communauté de<br>Communes du Pays de<br>Pierrefontaine Vercel | Autofinancement   | 6310€        |
| <b>TOTAL</b>                                                  |                   | <b>9014€</b> |

#### Plan de communication du PCET

Afin de communiquer autour du PCET plusieurs actions se mettent en place actuellement.

La première est la réalisation d'un calendrier climat, réunissant différents éco-gestes regroupés par thèmes en fonction des mois de l'année. Ce calendrier sera distribué en janvier 2015 avec le Com'Info. Il est réalisé par Cécile Hencky, une graphiste basée à Besançon.

La deuxième action est l'intervention d'un expert sur le climat. Il a été choisi de faire appel à Frédérique Denhez, écrivain et journaliste sur France Inter (*CO2 mon amour*, tous les samedis après-midi). C'est un spécialiste de l'écologie et il fera une intervention ciblée sur notre territoire et pour notre territoire.

La dernière action consiste à intégrer toute la communication du Défi Familles à Énergie Positive (affiche, flyer, guides des éco-gestes, carnet de bord, quizz, calendrier, diplôme, animation de la soirée de lancement par Nicolas Debray) dans la communication du PCET.

Le coût prévisionnel du projet est le suivant :

| <b>Désignation</b>                                       | <b>Montant H.T</b> |
|----------------------------------------------------------|--------------------|
| Communication autour du Défi Familles à Énergie Positive | 1559.77€           |
| Calendrier Climat                                        | 6883.00€           |
| Intervention d'un expert sur le climat                   | 3000€              |
| <b>TOTAL</b>                                             | <b>11442.77€</b>   |



Le plan de financement est le suivant :

|                                                               |                   |                  |
|---------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| ADEME                                                         | Subvention de 30% | 3432.83€         |
| Région Franche-Comté                                          | Subvention de 30% | 3432.83€         |
| Communauté de<br>Communes du Pays de<br>Pierrefontaine Vercel | Autofinancement   | 4577.11€         |
| <b>TOTAL</b>                                                  |                   | <b>11442.77€</b> |

- **Le conseil communautaire, à l'unanimité :**
- **autorise le président à signer une convention de partenariat avec l'espace info-énergie, ADIL 25.**
  - **valide le plan de financement du Défi Familles à Énergie Positive et celui du plan de communication du PCET**
  - **autorise le président à signer tous documents afférents au Défi Familles à Énergie Positive et au plan de communication du PCET.**

**OPAH :**

L'appel d'offres pour le suivi et l'animation de l'OPAH s'est terminé le 11 septembre 2014 à 16h. Deux entreprises ont répondu à cette consultation : HDL situé à Besançon et le groupement cabinet B.RONDOT et la SARL SMART.

La commission d'appel d'offres se réunira le mercredi 1<sup>er</sup> octobre pour choisir le futur prestataire.

- **Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à signer le marché avec l'entreprise retenue et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ANAH, du Conseil Général, de l'ADEME et de la Région Franche-Comté.**

## **5) Administration générale :**

### **Piscine :**

Pour les écoles, le port du bonnet de bain est obligatoire.

Il est proposé la possibilité aux familles l'achat de bonnets floqués au logo du Pays des Portes du haut Doubs au prix de 6 € pièce.

Par ailleurs, la Communauté de communes propose des cours de natation individuels dont le prix est établi au prix de 10 € le cours de 30 minutes.

- **Le conseil de communauté valide à l'unanimité ces 2 tarifs.**

### **Gestion des emplois :**

#### Piscine :

La réforme des rythmes scolaires nous oblige à une nouvelle organisation. Cela nécessite un 4<sup>ème</sup> maitre-nageur sauveteur dans l'enceinte de la piscine intercommunale. Un contrat de 1 an a été passé avec Profession Sport 25 et Eugénie TOURNOUX pour ce besoin.

- **Le conseil de communauté sera amené à se prononcer sur l'embauche d'un nouveau maitre-nageur à l'issue du contrat.**

#### Service technique :

L'agent, Dimitri MIGEVANT, absent depuis le 17/06/2013 a été déclaré en congés longue durée depuis le 17/06/2014. Les charges salariales et patronales sont prises en charge à 100% par notre assurance SOFCAP.

Son poste vacant a été pourvu par un CDD (Sébastien PUMKOW) de 4 mois depuis le 15/07/2014. Il est proposé la prolongation d'un an de son contrat.

Administration déchets :

Le poste qu'occupe Alizée BLANCHOT, salariée de PREVAL se termine le 15/10/2014. Elle est basée dans les locaux de la CCPPV et travaille, en réalité sur des activités propres à la CCPPV depuis 3 ans à environ 50% de son temps (voir tableau ci-dessous).

PREVAL ne renouvellera pas son contrat souhaitant embaucher un remplaçant qui traduira son activité à 100% sur la fiche de poste prévue pour le compte de PREVAL.

| Missions effectuées pour PREVAL                                                                             | Missions effectuées pour la CCPPV                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Assure une communication orale ciblée et de proximité                                                       | Apporte du renfort au moment des calculs de tarification et lors de la facturation                                                                             |
| Organise et participe à la mise en œuvre d'animations                                                       | Participe aux caractérisations issues de la collecte sélective ou des déchets ménagers                                                                         |
| Elabore les documents de pilotage de la communication                                                       | Pratique l'entraide auprès d'autres acteurs du service, de la direction, du pôle ou même de la collectivité (surcharge de travail, évènements particuliers...) |
| Crée et met à jour des documents de communication écrite                                                    | Gère la relation avec les usagers en rapport à la facturation et réclamations                                                                                  |
|                                                                                                             | Gère la relation administrative avec le prestataire de collecte (outils de facturation, organisation des tournées)                                             |
| Sensibilise les usagers au compostage/gestion autonome des déchets verts                                    | Collabore au travail d'équipe de la CCPPV sur la gestion du service déchets                                                                                    |
| Alimente le partenariat avec les relais (secrétaires de mairies, associations, établissements scolaires...) |                                                                                                                                                                |
| Collabore au travail d'équipe Préval                                                                        | Accueille les usagers pour les demandes de renseignements sur les déchets et distribution de vignettes                                                         |
|                                                                                                             |                                                                                                                                                                |

Le conseil de communauté autorise la création d'un poste d'appui sur le service déchets afin de continuer les activités qu'Alizée effectue jusque-là et qui ne seraient plus assurées.

Dans le même temps, les activités d'autres chargées de missions sont croissantes, notamment sur le poste de Marjorie BARRIOZ.

- L'activité de Marjorie est principalement tournée vers :
  - L'aménagement du territoire (SCoT, PLUI, contrat de Pays...)
  - Le développement des services à la personne (TAD, RAM...)
  - Le développement touristique
  - La vie associative et culturelle
  - La communication (Com'info, site internet, outils divers de communication...)
- Le temps de travail de Marjorie dans le cadre du pilotage opérationnel de l'élaboration du SCoT du Pays va croître dans les mois qui viennent et certaines de ses missions devront être allégées et être attribuées à d'autres collaborateurs compétents.
- Les missions d'Alizée pour PREVAL sont largement des missions d'élaboration d'outils de communication, d'animation et de relations avec tous publics.

Il paraît donc opportun de muter les activités de communication qu'effectue Marjorie, sur les missions d'Alizée. Le coût salarial sur cette durée est de 28 436 € (salaires + charges)

- **Le conseil de communauté décide à l'unanimité de pouvoir embaucher Alizée BLANCHOT dans le cadre d'un CDD de 10 mois afin de remplir ces missions.**

#### Conseiller en énergie partagée (CEP) :

Après présentation du SYDED et suite à leur réponse à un appel à projets sur le poste du conseil en énergie partagée, cette initiative représente la possibilité pour les petites et moyennes communes souvent démunies dans ce domaine, d'initier et garantir durablement la mise en place d'une politique globale de maîtrise de l'énergie dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine Vercel.

Ce service pourra également aider les communes à initier des projets dans le domaine des énergies renouvelables comme elles peuvent déjà le faire depuis quelques années sur leur parc d'éclairage public avec l'assistance technique et financière du SYDED.

Aussi, dans la mesure où le SYDED serait lauréat d'un poste de CEP qui serait financé à 100 % par l'ADEME, La Région de Franche-Comté et le SYDED et basé dans les locaux du SYDED, et dans le cadre de cet appel à projets...

- **Le Conseil de Communauté valide le principe de profiter de ce poste sur son territoire et autorise le Président à signer toute convention nécessaire à la mise en œuvre de ces institutions finançant ce projet et les modalités opérationnelles de cette collaboration.**

#### **Locaux administratifs :**

Suite à la visite par le bureau des différentes possibilités de terrains pouvant accueillir les nouveaux locaux administratifs de la CCPPV, il a été choisi à l'unanimité un terrain situé entre le garage Renault et la société CHAYS matériel agricole, dans la zone d'activité « en Pogie ». (Voir plan joint)

La négociation avec la SARL DMFC (Dominique MAINIER et François CHAYS), propriétaire du terrain a eu lieu afin d'arrêter un prix de 60 € le m<sup>2</sup> sur une surface de 30 ares environ.

- **Le conseil de communauté autorise à l'unanimité le président à entamer les démarches auprès des géomètre, notaire et banques afin de procéder à la rédaction de l'acte d'achat, négocier le financement dans ce sens avant le 31/12/2014 et de pouvoir lancer les appels à projets auprès des maitres d'œuvre potentiels.**

#### **Règlement de fonctionnement :**

Le règlement de fonctionnement joint qui traite de l'organisation des instances de la CCPPV (convocation, commissions...) doit être voté dans les 6 mois suivants les élections du nouveau président.

- **Le conseil de communauté valide à l'unanimité ce règlement de fonctionnement.**

#### **Transfert des pouvoirs de police spéciale des maires au président de la CCPPV :**

Principes principaux : Les lois N° 2010-1563 du 16 déc.2010, N° 2014-58 du 27 janv. 2014 et celle N° 2014-366 du 24 mars 2014 prévoient le transfert automatique de 5 pouvoirs de police spéciale en l'absence d'opposition sur :

1. la réglementation de l'assainissement non collectif

2. la réglementation de la collecte des déchets ménagers (faire respecter le règlement de collecte)
3. les ERP (établissements recevant du public), de la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage d'habitation et des bâtiments menaçant ruine.

Ce transfert de pouvoirs de police spéciale est automatique.

Il permet au président, dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel d'être le seul signataire des arrêtés de police qu'il transmet, pour information, aux maires des communes concernées.

Les agents de police municipale recrutés par la Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel peuvent assurer sous l'autorité du président l'exécution des décisions prises.

Le maire conserve ses pouvoirs de police générale et demeure officier de police judiciaire.

Mais les maires peuvent s'y opposer et le président y renoncer dans les 6 mois après les élections du nouveau président de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine -Vercel soit le 16 octobre 2014.

L'opposition se fait par arrêté notifié du maire (et pas de la commune) et renonciation par arrêté notifié du président (et pas par la Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel)

- **Le président propose de renoncer à ces pouvoirs de police spéciale et d'informer par courrier les maires des communes membres de la CCPPV de cette décision.**

## **6) Questions diverses**

Vu, Albert GROSPERRIN, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur.